

Axe 3.1.3 : Fédérer les acteurs locaux autour de projets emblématiques

Axe 03.1.3 : Fédérer les acteurs locaux autour de projets emblématiques

[...]

- **Mesure 3.1.3.2. : Lutter contre l'invasion de milieux marins emblématiques par le poisson-lion**

L'arrivée de l'espèce invasive Pterois volitans, rascasse volante ou poisson lion, en Guadeloupe est constatée depuis 2010. C'est une espèce d'origine indo-pacifique qui a été accidentellement introduite en Floride à la faveur d'un ouragan. Elle a montré un développement explosif dans la Caraïbe grâce à un rythme de reproduction extrêmement rapide. Son comportement de prédateur entraîne des dégâts très importants sur les poissons coralliens et annonce des conséquences graves, déjà observées dans les zones infestées, sur le recrutement des espèces locales et sur l'équilibre global des écosystèmes côtiers.

Le poisson lion constitue donc une réelle menace pour la conservation de la biodiversité marine par ailleurs déjà très vulnérable. Sous le pilotage de l'État, la lutte contre cette invasion doit mobiliser un grand nombre d'acteurs, autant dans les coeurs du parc national que de l'aire maritime adjacente.

Les actions de lutte doivent faire appel à des techniques qui restent à imaginer à partir d'une meilleure connaissance de l'espèce ciblée et des milieux à protéger.

Déclinaison possible de la mesure :

- Organiser la capture des animaux et leur acheminement vers l'école de la mer à Gosier, afin de constituer un matériel d'étude scientifique (ciguatera, régime alimentaire, génétique...)
- Réaliser des inventaires d'état des lieux avant invasion et mettre en place des dispositifs de suivi temporels
- Participer au réseau caribéen en cours de constitution et utiliser les expériences opérantes
- Mettre en oeuvre tous les moyens nécessaires pour l'information et la sensibilisation des différents publics concernés

Cette mesure relève notamment de la compétence de :

- Services de l'État en charge de l'Environnement, du Tourisme et des Sports
- Établissement public du parc national
- Centre d'activité régional pour les aires et les espèces spécialement protégées
- Organismes de recherche
- Opérateurs économiques
- Usagers
- Associations
- Syndicats

Axe 3.1.3 : Fédérer les acteurs locaux autour de projets emblématiques

- Collectivités territoriales

Page 77 de la Charte PNG

Référence ID de l'article : #3763

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-08-18 10:16